

Réussir votre projet d'isolation dans le neuf en 5 étapes

Date de l'article

26/09/2019

Temps de lecture

8 min de lecture

■ RÉUSSIR VOTRE PROJET D'ISOLATION EN 5 ÉTAPES

Pour réussir tout projet en neuf, la prise en compte de la question énergétique doit se faire aux 5 étapes de votre projet : le niveau de performance visé, la conception, le choix des entreprises de construction, la réception du chantier, l'usage de votre maison.

1. Préciser le niveau de performance énergétique visé

Tout bâtiment neuf dont le permis de construire est déposé depuis le 1er janvier 2013 doit prendre en compte le niveau maximal de consommation d'énergie primaire exigé par la RT 2012 soit 50 kWh_{ep}/m².an (modulable selon la zone climatique et l'altitude où se situe la future construction).

- Vérifier que l'architecte, les entreprises, le bureau d'étude ou le constructeur ont bien l'expérience en matière de bâtiments basse consommation (**RT 2012**).
- Si vous souhaitez un bâti dont les performances énergétiques vont au-delà des exigences réglementaires (labels **BBC Effinergie 2017**, **HPE ou THPE**, **BEPOS Effinergie 2017** ou **BEPOS+ Effinergie 2017** pour un bâtiment à énergie positive), prévoyez les honoraires permettant une réelle optimisation énergétique du bâtiment.
- Afin de garantir les performances énergétiques exigées par la **RT 2012**, une étude thermique prenant en compte les conditions réelles d'exécution du projet (conditions climatiques, orientation), le fonctionnement des équipements de chauffage et de ventilation) doit être prévue.
- Une mesure de l'**étanchéité à l'air** du bâtiment neuf est obligatoire à réception de chantier. L'étanchéité à l'air est un point crucial dans la conception du bâti car mal réalisée, elle augmente d'au moins 15% la consommation globale d'énergie et crée un intérieur inconfortable. Elle peut être, de plus, source de pathologies, ce qui explique pourquoi la RT 2012 impose un niveau de perméabilité à l'air inférieur ou égal à 0.6 m³/(h.m²) en maison individuelle et inférieur ou égal à 1 m³/(h.m²) en immeuble collectif d'habitation.

2. En phase de conception, s'appuyer sur l'étude thermique

- le bureau d'étude thermique est essentiel pour cadrer, dès les premières esquisses, le projet pour atteindre les exigences de la réglementation thermique.
- obtenir le récapitulatif des hypothèses de l'étude thermique listant les points clés à respecter et le diffuser à l'ensemble des

intervenants du projet.



3. Lors de la phase de construction

- les entreprises intervenantes doivent avoir de l'expérience pour les solutions qu'elles mettent en œuvre, qu'il s'agisse du bâti ou des équipements. Il ne faut pas hésiter à demander leur qualification.
- les produits d'enveloppe et les systèmes doivent avoir des performances garanties (**Acermi**, , , QB...). Il est très important que les produits installés soient ceux qui ont été prévus dans l'étude thermique. Si des variantes ont été décidées, elles doivent avoir la même performance que la solution prévue au départ.
- l'étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment devant être mesurée à réception de chantier, nous vous conseillons de demander un test d'infiltrométrie en cours de chantier afin de rectifier avant la fin des travaux les défauts éventuels de perméabilité à l'air.

4. A la réception du chantier

- la mesure de la perméabilité à l'air du bâtiment doit correspondre au niveau exigé par la Réglementation Thermique 2012 ou par le label choisi si vous vous engagez dans une **démarche de labellisation**.
- il est recommandé de vérifier avec l'entreprise que les débits de la **ventilation** sont adaptés aux usages et à la construction.
- l'entreprise qui a installé la régulation et la programmation des installations (chauffage, eau chaude, climatisation, éclairage, protections solaires...) doit adapter et vérifier les réglages et faire une démonstration du bon usage de ces équipements à la réception des travaux.



5. Une fois dans la maison

- je dois adopter un comportement cohérent entre l'usage énergétique de mon bâtiment et le niveau d'exigence que j'ai souhaité.
- j'utilise les appareils et équipements conformément au guide et au mode d'emploi.
- je m'assure que les contrats d'entretien et de maintenance sont effectivement en service sinon la performance de mes équipements et systèmes se dégradera très vite.
- j'achète un équipement électroménager performant (qui consomme peu d'énergie et peu d'eau).
- j'utilise exclusivement des ampoules à très basse consommation.
- je mets des dispositifs pour arrêter les appareils (électroménager, télévision, ordinateur...) plutôt que de les laisser en veille.
- je garde bien en tête que 1 °C de plus dans la pièce ou 1 °C de moins (climatisation) représente jusqu'à 15% de consommation d'énergie en plus.
- j'entretiens (je nettoie) les bouches d'entrées d'air pour qu'elles restent efficaces.
- j'utilise les volets pour réduire la pénétration du froid en hiver et du chaud en été ou a minima, l'été, je prévois des protections solaires externes pour limiter la montée en température de mon logement (store extérieur, casquette, pergola, écran végétal, etc.).